



# Procès-Verbal

## Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins ENTREPRISE

N° 03

07 février 2019

*Présents :* Alain Martin, Président du District  
Jean-Yves Nouvel, Responsable Entreprise  
Gérard Jeanneteau

*Par courriel :* Alain le Viol

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.  
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

### 1. Approbation du PV n° 02

---

La Commission approuve le PV n° 02 du 06 Décembre 2018 sans réserve

### 2. Homologation des résultats de la Coupe Football Entreprise

---

*Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :*

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.*
- 2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.*
- 3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.*

*Dispositions L.F.P.L. :*

*S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».*

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres de la Coupe Football Entreprise par poule qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

### 3. Tirage de la Coupe et du Challenge

---

La Commission procède au tirage des tours préliminaires de la Coupe et du Challenge du Football Entreprise qui auront lieu le 25 février 2019

**Coupe Football Entreprise :**

Sont exempts de ce tour : Nantes As Ptt et Nantes CHU AS

**Challenge Football Entreprise :**

Sont exempts de ce tour : La Montagne Indret 2, Orvault Alcatel 2, Carquefou Système U 1 et Nantes Société Générale 2

Le calendrier des prochains tours :

- ¼ de finale : 25.03.2019
- ½ finales : 20.05.2019
  
- Finales :
- 03.06.2019 Challenge Football Entreprise
- 08.06.2019 Coupe Football Entreprise

#### 4. Championnat

---

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale Sportive - PV n° 17 du 07 Février 2019.

La Commission décide de faire jouer la rencontre :  
N° 20968421 Carquefou Système U 1 / Nantes Manpower 1 le Lundi 18 Février 2019

Le responsable,  
Jean-Yves Nouvel



La Secrétaire,  
Isabelle Loreau

